

COMPTE RENDU CAPA 2D

REFUS CFP - NICE LE 9 FÉVRIER 2023



Toutes les OS lisent leur déclaration liminaire. Le secrétaire général répond.

1. **À propos du PACTE**, les services RH seront vigilants sur l'égalité femmes/ Hommes.
2. **Dispositif ULIS** et la façon dont on compte les élèves. Selon FO, si c'est parfaitement transparent dans le Var, dans le 06, problème dans pas mal d'établissements où les dotations n'ont pas été abondées demande des informations sur les dotations et la répartition par département.
3. **Pour le SG, les effectifs sont bien comptés dans les divisions et participent au déclenchement des seuils pour créer des classes. C'est un arbitrage et une volonté académique.**
4. **Disparition de la Technologie en 6eme** : c'est une priorité assumée du ministère de renforcer les savoirs fondamentaux en cycle 3 mais aussi de ne pas rajouter d'heures de cours hebdomadaires aux 6^e, qui doivent rester à 26h. **L'année 2023-24 est une année où la situation RH des profs de technologie va faire l'objet d'une attention particulière. L'organisation des TRM et l'impact RH seront suivis de près.**
5. **Dispositif RECT** : ce dispositif a permis de suppression de classes selon FO. On entend les besoin en français et mathématique mais ... Il y a une volonté d'assumer ces choix et le seuil à 28 élèves pour les établissements RECT.

Point relatif à l'adoption du RI de la CAPA :

Selon le SG, la CAPA adopte le RI et une fois adopté, on propose un secrétaire adjoint de séance. Ce n'est pas accepté par les OS car si Ri pas adopté et discuté, il n'y aura pas de secrétaire... Donc Mme RONGERARD est proposée par la FSU.

Le RI devrait sortir prochainement du conseil supérieur de la fonction publique d'État donc nous travaillons sur un RI provisoire de type DGRH, du ministère.

Un long débat s'engage sur les délais de convocations, convoquer, inviter les suppléants, la disparition des questions individuelles à l'ordre du jour émanant des OS, les horaires, sur les visio qui posent le problème pour des commissions disciplinaires en terme de confidentialité des débats...

L'Article 13 : alinéa 3 propose qu'1 membre quittant la séance peut donner délégation de vote à un autre membre de son choix. C'est un recul du paritarisme.

Or, en commission disciplinaire, ne peuvent voter que les membres ayant assisté à la procédure selon l'administration. Alors comment un membre pourra-t-il se retrouver détenteur d'un vote de quelqu'un qui n'aurait pas assisté au débat ?

La CGT Educ'Action souscrit pleinement à l'analyse de la FSU sur cet alinéa 3 de l'article 13 et demande son retrait. Il sera retiré du projet.

RI provisoire adopté à l'unanimité avec modifications proposées.

../..

ODJ : Approbation des PV des précédentes CAPA :

CAPA Agrégé·es : les OS qui jusqu'alors ne siégeaient pas dans les instances de ces corps s'abstiennent, dont la CGT.

CAPA certifié·es : unanimité

CAPA CPE : CGT abstention car pas présent

CAPA PLP : 8 MARS 2022 / unanimité

CAPA PSY : 5 abs : dont nous car absent

CAPA EPS : idem

Les Congés de formation Professionnelles

La CGT s'est exprimée dans sa déclaration liminaire sur le manque important de moyen octroyé aux CFP. Nous avons aussi demandé un GT pour réfléchir sur les critères d'obtention pour sortir de la seule antériorité.

Le SG et l'administration sont d'accord sur l'idée d'un GT. La FSU ne souhaite pas rajouter des critères car le principal souci est le contingent de mois.

Le SG s'interroge sur les inégalités des demandes selon les corps.

Selon la CGT, il y a une forte inadéquation entre l'offre et la demande qui pose problème et on est tous d'accord. Néanmoins, la pénurie de doit pas nous dispenser d'une réflexion collective. Nous pensons spécifiquement aux personnels en fin de carrière la plus soumise au risque psycho sociaux et pour laquelle à partir de 50 ans, l'idée d'obtenir un CFP est de fait exclue.

Le SG considère que nous sommes à la croisée de la CAPA et du CSA et répond que ce qu'il met en plus dans la formation il le met en moins devant les élèves.

LES DONNÉES CFP PAR CORPS

BOP131 : 324 MOIS DE CONTINGENT GLOBAL

AGRÉGÉ·ES : 35 mois / 4 bénéficiaires

Il fallait au moins 8 années d'antériorité de demande pour espérer obtenir un CFP, cette année constituant donc le 9^{ème} refus pour celles et ceux qui n'ont pu bénéficier du CFP et qui étaient à leur 8^{ème} années d'antériorité.

CERTIFIÉ·ES : 225 mois - 28 bénéficiaires

Il fallait au moins 10 années d'antériorité de demande pour espérer obtenir un CFP, cette année constituant donc le 11^{ème} refus pour celles et ceux qui n'ont pu bénéficier du CFP et qui étaient à leur 10^{ème} années d'antériorité.

PLP : 28 mois - 3 bénéficiaires

Il fallait au moins 3 années d'antériorité de demande pour espérer obtenir un CFP, cette année constituant donc le 4^{ème} refus pour celles et ceux qui n'ont pu bénéficier du CFP et qui étaient à leur 3^{ème} années d'antériorité.

../..

../..

EPS : 16 mois – 2 bénéficiaires

Il fallait au moins 7 années d'antériorité de demande pour espérer obtenir un CFP, cette année constituant donc le 8^{ème} refus pour celles et ceux qui n'ont pu bénéficier du CFP et qui étaient à leur 7^{ème} années d'antériorité.

Si vous souhaitez connaître votre place dans le tableau et vos éventuelles chances d'obtenir ou non votre CFP l'année prochaine, n'hésitez pas à nous contacter.

Ce qui fait un total de 304 mois.

Les 20 mois restant sont répartis sur les corps des non-titulaires et administratifs.

BOP 230 : CPE ET INFIRMIER :

CPE : 14 mois / L'ensemble n'est pas utilisé / 2 bénéficiaires cette année.

Il fallait au moins 5 années d'antériorité de demande pour espérer obtenir un CFP, cette année constituant donc le 6^{ème} refus pour celles et ceux qui n'ont pu bénéficier du CFP et qui étaient à leur 5^{ème} années d'antériorité.

PSY-EN : 0 pour cette année / c'est tous les 3 ans. L'année prochaine sera l'année d'ouverture des CFP pour les PSY-EN.

PAS DE QUESTION DIVERSES

PROCHAINE CAPA LE 30 MARS 2023